

**PLAN PARTIEL D'AFFECTATION "MORGES-GARE SUD"**

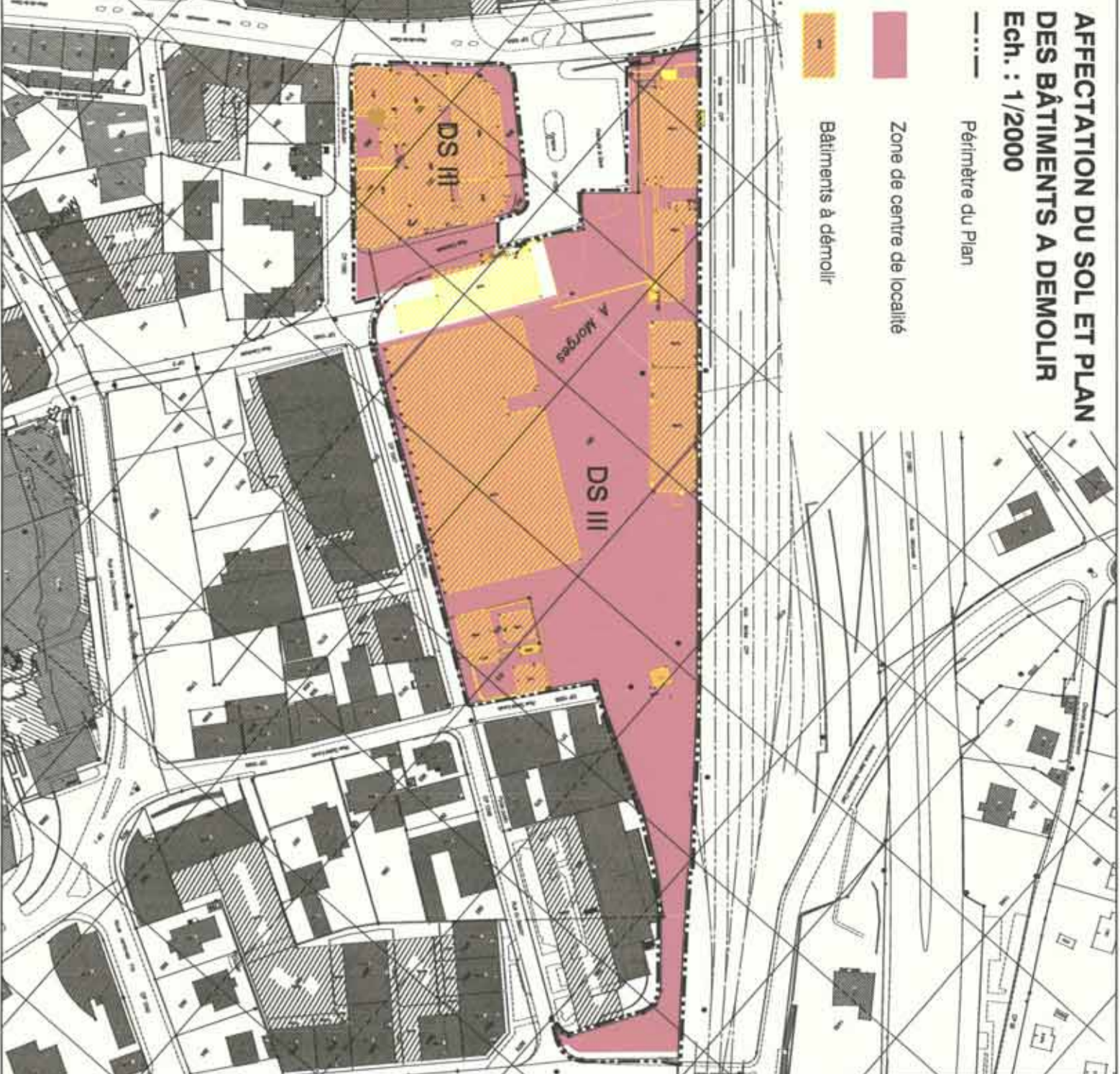
Ech. : 1/500

V.04.10.05.2012

Adopté par le Municipalité  
Le Syndic  
Somme à l'ensemble publique de la Ville de Morges au 25.05.2012  
Le Syndic: *[Signature]*  
Adopté par le Conseil communal de Morges  
Le Président: *[Signature]*  
Approuvé préalablement par le Département cantonal compétent  
La Charte du Département: *[Signature]*  
Mis en vigueur: 13 DEC. 2011  
9 OCT. 2011  
CERTIFIÉ CONFORME  
Service de développement territorial

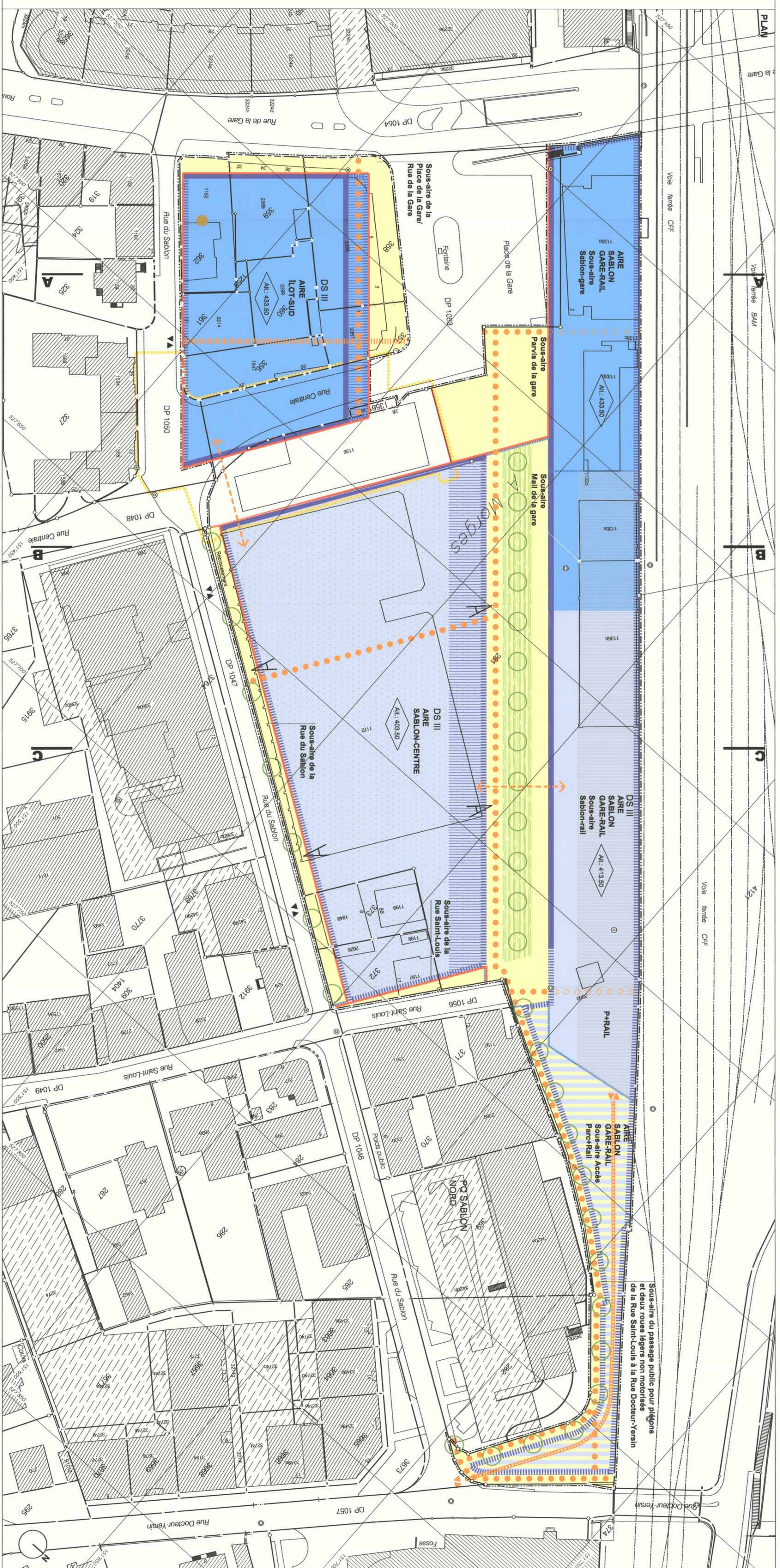
Parcelles	Propriétaires	Surfaces totales M2
281	Société anonyme des Chemins de Fer Fédéraux	20782
355	Morges, la Commune	33
356	Société immobilière de la Place de la Gare A, Morges	459
357	Société immobilière de la Place de la Gare B, Morges	369
358	Société immobilière de la Place de la Gare C, Morges	989
359	Société immobilière de la Place de la Gare D, Morges	572
360	Société immobilière de la Place de la Gare E, Morges	308
361	Société immobilière de la Place de la Gare F, Morges	308
362	Société anonyme des Chemins de Fer Fédéraux	530
372	Société anonyme des Chemins de Fer Fédéraux	520
1295	Société immobilière de la Place de la Gare A, Morges	42

Plan de base des données cadastrales au 29.10.2011. Pour plus de détails, voir le plan de base des données cadastrales au 29.10.2011. Pour plus de détails, voir le plan de base des données cadastrales au 29.10.2011.  
Ech. : 1/2000



**LEGENDES PLANS ET COUPES**

- Permette du Plan
- Limites des biens-fonds
- Limites de biens-fonds suspendues
- Limites de parcelles projet
- Permette pour mobilier (1.50m) 1e étage - Fail - Centre
- Limites entre sous-aires
- Séparateur à double (voir plans dimensions 1/2000)
- Zone de Centre de LOCALITE
- Ave construite
- Ave construite pour constructions à valeur de signalisation
- Sous-aire Acide Ferre + Fail (P+H)
- Ave de circulation et espace public
- Permette d'implantation des constructions
- Permette d'implantation des constructions, toits obligatoires
- Bancs d'implantation des constructions
- Parking Ferre + Fail (P+H+H)
- Véhicules et vélos à conserver (art. 9 al. 2)
- Altitude maximale des constructions
- LOCALISATION AITTE MODALITE
- Surface en pleine terre
- Accès parking P+ Fail et Station gare-ail
- Emprise-surface parking P+ Fail et Station gare-ail
- Emprise-surface parking Station-centre et lot-sud
- Pourvus de passage public pour piétons dans toutes les zones non protégées
- Limites rail CFF - Mail de la gare
- Surfaces asphaltées
- Passage public autorisé en sous-ail
- Parcelles de via obligatoires
- Acquisition obligatoire
- EMERENTS MODALITES LOCALISATION AITTE MODALITE
- Limites souterraines pour les lignes de passage aériennes (art. 5)
- Acquisition obligatoire



**LEGENDE SPECIFIQUES AUX COUPES**

- Permette du plan
- Limites entre aires
- Séparateur à double
- Permette à double
- Altitude
- EMERENTS MODALITES LOCALISATION AITTE MODALITE
- Surface en pleine terre
- Acquisition obligatoire
- Passeage public autorisé en sous-ail

